

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles

M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

**Technopole de l'agglomération bordelaise - Association Bordeaux Technowest
- Salon des drones civils les 15 et 16 septembre 2010 - Subvention - Convention
- Décision - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis l'implantation de Bordeaux Technowest au 19, rue Marcel Issartier à Mérignac, proche de l'Aéroport de Bordeaux Mérignac et des grandes voies d'accès, cette agence entend développer ses activités ADS.

Cette association a bénéficié, au titre de son programme d'actions 2010, d'une subvention de fonctionnement de la part de la Communauté Urbaine à hauteur de 380 000 € pour un montant de dépenses subventionnable de 1 436 642 € T.T.C.

Dans le cadre du développement de la filière des nouvelles technologies, et de la filière drones en pleine émergence en Aquitaine, Bordeaux Technowest entend organiser une manifestation d'envergure nationale voire européenne avec l'opération intitulée « MDS Micro & mini drones show ». Cette convention d'affaires se déroulera les 15 et 16 septembre 2010 sur le site de l'Aéroparc de Bordeaux Mérignac.

L'enjeu stratégique de cette manifestation est de positionner Bordeaux Aéroparc et l'Aquitaine comme le centre européen micro et mini drone.

Après l'enjeu stratégique, l'enjeu économique majeur pour l'agglomération et la Région Aquitaine est de fixer les compétences existantes, de capter de nouvelles entreprises, de développer les créations d'entreprises dans le secteur, de créer des emplois dans la région et de favoriser et accélérer le développement commercial de la filière.

Au plan international, l'ambition de ce salon est d'être reconnu comme une rencontre business visant à réunir tous les acteurs de la filière (mise en relation de l'offre et de la demande)

Le marché potentiel présenté par le développement des drones se situe sur un territoire attractif à double titre : le marché militaire existant est courtisé par les grands groupes et serait un territoire de prédilection des gros drones et le marché civil adapté aux micro et mini drones présente des perspectives de développement fort pour les PME-PMI du secteur. Egalement, l'Aquitaine possède sur son sol, la présence d'acteurs majeurs des grands groupes civils et militaires (notamment des centres d'essais).

De plus, la filière drone apparaît comme émergente et en voie de structuration avec la présence de plus de la moitié des PME françaises, la première zone d'essais en vol pour

les applications civiles et de nombreuses compétences connexes et projets structurants, notamment dans les cadres du pôle AESE.

Par ailleurs, tous les Acteurs prépondérants de l'ASD se trouvent déjà dans le grand sud-ouest avec les atouts d'un tissu universitaire riche : ENSEIRB MATMECA (club drone), IMA (maintenance, systèmes embarqués et automatisme), INSC (IHM et simulation), LAPS IMS et Labri (géo localisation, capteurs).

Les grands groupes : Thalès (centrales inertielles) EADS (matériaux issus de la recherche spatiale), SME (propulsion et hydrogène solide), Dassault (savoir faire aéronautique) sont présents sur le territoire métropolitain.

Des PME-PMI développés : I2S (caméras), Be 2 MORROW, BE Tomographe, TDM Ingénierie, des BE significatifs, des PME innovantes en pointe telles que Fly NSense, aero drones, 360 UAV, Heliléo, Scan Opter permettent de capitaliser sur l'existant pour positionner Bordeaux et sa région comme le cluster drone.

L'origine des participants business concerne 10 grands groupes, 20 acteurs en Aquitaine auxquels s'ajoutent 20 à 30 acteurs nationaux et internationaux. Les visiteurs attendus seraient au nombre de 100 à 150 attendus français et étrangers.

La typologie des participants « offreurs de services et savoir-faire » recoupe les PME du territoire aquitain, les fabricants de capteurs et d'électronique, les SSII développement et gestion des systèmes embarqués, les fabricants de cellules et BE aéronautique, organismes de formation, etc.....

Les prescripteurs sont les assureurs, syndicats et groupement de sociétés de sécurité et des organismes de normalisation.

Les acheteurs potentiels de ce matériel sont les forces armées, la police, la gendarmerie, les douanes, les gardes côtes, la surveillance et sûreté du territoire sécurité civile, la surveillance aux frontières, l'anti-terrorisme, les unités de recherche et sauvetage, etc.....

Le programme de ce salon donnera lieu à des conférences et ateliers sur deux jours, à des démonstrations programmées sur le camp de Souge, et à des rendez-vous d'affaires sur site. Un dîner de gala clôturera la fin de ces deux journées.

Pour l'organisation de ces journées drones, Bordeaux Technowest a sollicité de la Communauté Urbaine une subvention à hauteur de 60 000 € pour un budget subventionnable T.T.C en dépenses de 235 000 €, qui se décompose comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Communication	71 000	CRA	60 000
Marketing et développement	29 000	CUB	60 000
Organisation et logistique	89 000	FEDER	60 000
Restauration et animation	34 000	Entreprises partenaires	30 000
Intervenants ateliers	4 000	Location espaces	15 000
Gestion inscriptions	8 000	Autres partenaires	10 000
Total	235 000	Total	235 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la demande de subvention de fonctionnement exceptionnelle de l'association Bordeaux Technowest à hauteur de 60 000 € pour un montant de dépenses subventionnable 235 000 € T.T.C est recevable.

DECIDE :

Article 1 : l'attribution d'une subvention à hauteur de 60 000 € à l'association Bordeaux Technowest pour l'organisation du salon des drones civils qui se déroulera les 15 et 16 septembre 2010 sur le domaine de l'Aéroparc de Mérignac,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée qui prévoit les conditions de règlement financier de la participation communautaire,

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours : chapitre 67, article 6745, fonction 900, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Verts-Europe Ecologie s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 AOÛT 2010

PUBLIÉ LE : 2 AOÛT 2010

M. JEAN-JACQUES BENOIT